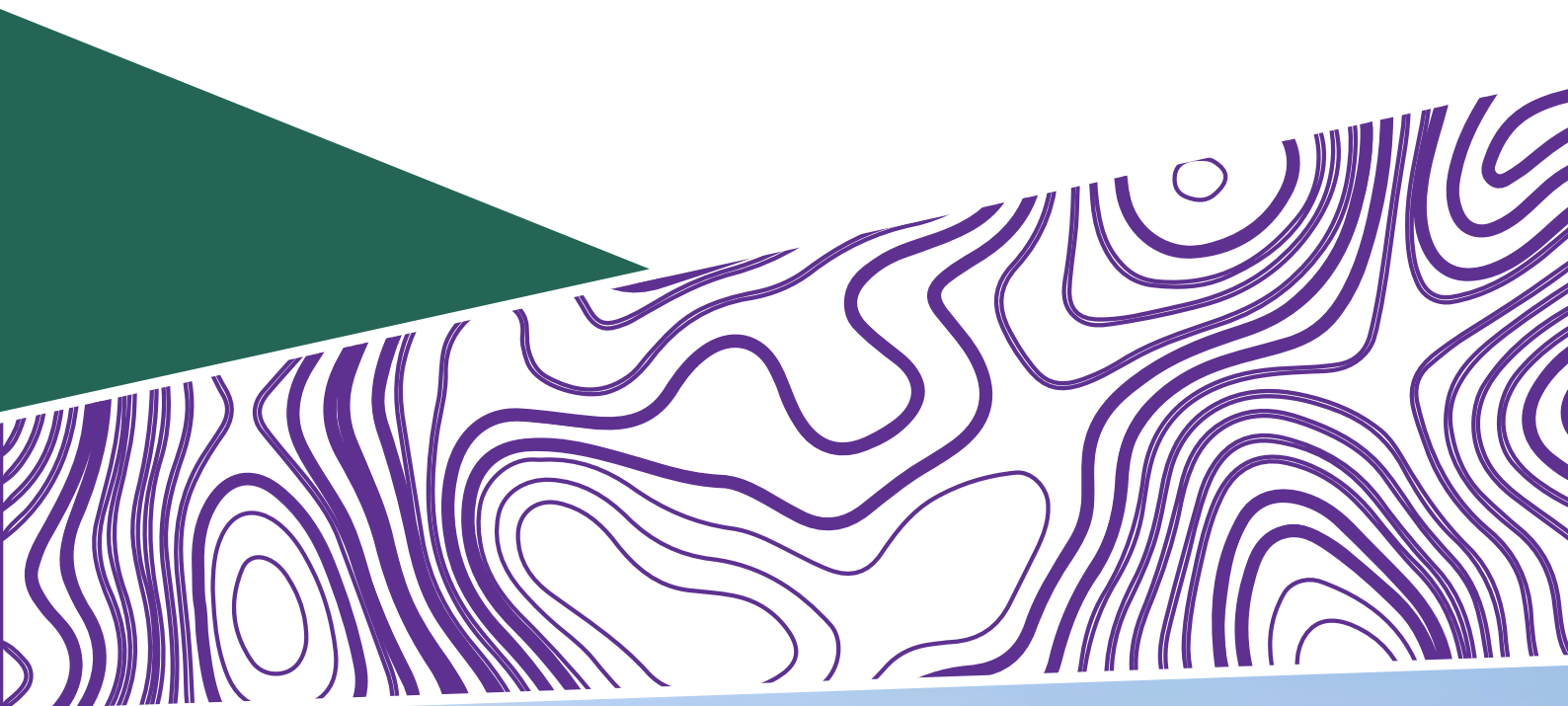


Janvier 2020

En davan ! ✕

LE PROJET COLLECTIF DU HAUT-BÉARN :

une vision stratégique à l'horizon 2040 pour un territoire attractif, vivant & durable



Création de la Communauté de Communes Haut-Béarn.

Réalisation du Diagnostic Territorial Thématique.
Définition des éléments saillants de diagnostic et des enjeux associés.

2017

2018

Réalisation du Portrait de Territoire.
Définition des forces et faiblesses du territoire sur la base du Diagnostic Territorial.

Élaboration du **Projet Collectif du Haut-Béarn**, socle commun aux futures réflexions communautaires.

2019

Une démarche en 3 étapes

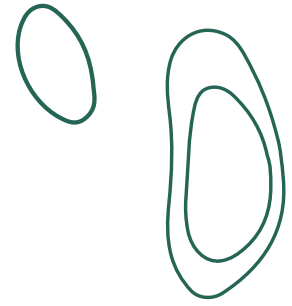
- 1 ▶ *Partager une lecture transversale des enjeux issus des différentes réflexions portées.*
- 2 ▶ *Approfondir les enjeux et définir des premières orientations utiles à une vision commune (4 ateliers thématiques de co-construction entre octobre et novembre : attractivité territoriale / paysages et patrimoines / fonctionnement territorial / Trame Verte et Bleu organisé par le CEN Aquitaine.)*
- 3 ▶ *Étayer la vision commune et définir le cadre du projet collectif.*

2020
...

Réflexions communautaires.
SCoT (délibération du 6 juin 2019).



Préambule



UN PORTRAIT DE TERRITOIRE, ESQUISSE D'UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

La Communauté de Communes du Haut-Béarn œuvre depuis 2017, année de sa création, à la co-construction d'un destin commun.

De 2017 à 2018, les élus de la communauté ont travaillé à l'élaboration d'un diagnostic territorial thématique puis la réalisation d'un portrait de territoire mettant en exergue les forces et faiblesses en matière d'habitat, d'agriculture, de démographie, de tourisme, de mobilité, etc.

UN PROJET COLLECTIF, SOCLE COMMUN AUX RÉFLEXIONS ET DÉMARCHES FUTURES

Fort de ces éléments, les élus ont souhaité approfondir les réflexions entamées et s'inscrire dans la réalisation d'un projet collectif, vision stratégique offrant à l'horizon 2040 un socle commun pour les futures démarches ou projets. Une vision qui privilégie la transversalité et qui s'attache à intégrer les réflexions partagées par ailleurs : Trame Verte et Bleu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Plan Climat-Air-Energie Territorial, etc.

Pour mener à bien l'élaboration du projet collectif, trois grandes étapes ont rythmé la démarche, la plus importante résidant dans l'approfondissement des enjeux et la définition des premières orientations utiles à la vision commune lors d'ateliers avec les élus du territoire.

UN PROJET COLLECTIF QUI GAGNE D'ORES ET DÉJÀ EN ÉPAISSEUR

Le projet collectif servira ainsi de socle aux futures démarches portées par la communauté ou en lien avec cette dernière, à l'image du SCOT, dont la prescription a été voté le 06 juin dernier.





Sommaire

1

Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement, un socle majeur de notre attractivité

-
- | | | |
|----|---|----|
| .1 | Valoriser la pluralité de nos paysages, entre piémont, vallées et montagne, marqueurs de nos patrimoines naturels | 8 |
| .2 | Préserver la richesse de nos espaces naturels et leur fonction écologique | 10 |
| .3 | Soutenir la diversité de nos pratiques agricoles : polyculture (plaine), arboriculture (coteaux), élevage (plaine-coteaux-montagne) | 12 |
| .4 | Mettre à profit, en les exploitant de manière durable, nos ressources | 14 |

2

S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins des populations

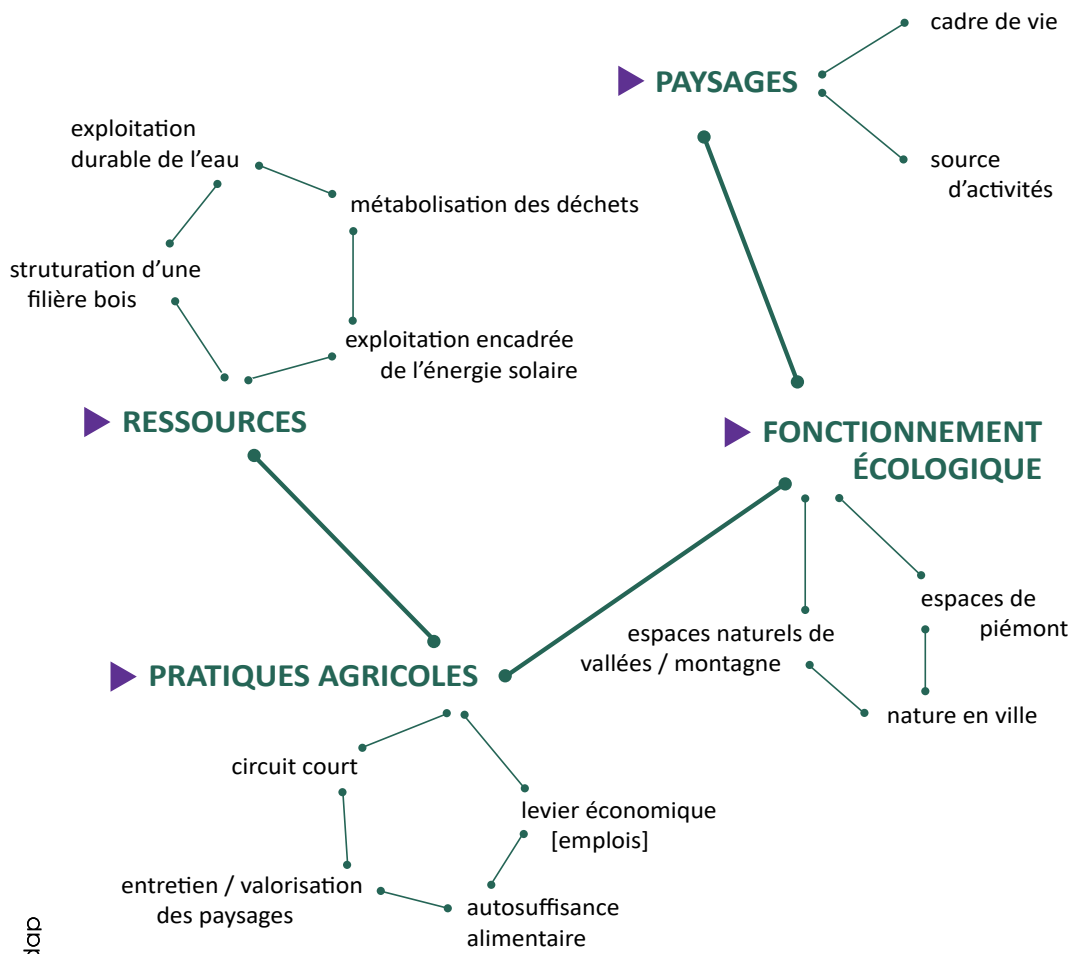
-
- | | | |
|----|---|----|
| .1 | Répondre aux besoins de toutes les populations, et particulièrement des seniors et des jeunes | 20 |
| .2 | Tendre vers une mobilité durable, adaptée au territoire | 22 |

3

Adapter nos villes et villages aux défis contemporains et évolution des modes de vies

-
- | | | |
|----|--|----|
| .1 | Conforter l'animation pour « re »vivre notre centre-ville et nos centres-bourgs | 26 |
| .2 | Organiser l'urbanisation pour un développement respectueux de notre cadre de vie | 28 |

Nos atouts territoriaux



1

Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement, un socle majeur de notre attractivité

Territoire de confluence, au carrefour avec la Soule, l'Espagne, la Vallée d'Ossau et l'Agglomération Paloise, le Haut Béarn situé au cœur des Pyrénées Béarnaises se distingue par son inscription géographique multiple.

Une géographie identitaire qui confère au territoire de nombreuses richesses, et donc atouts pour son développement ; à la fois dans la perception-promotion d'un cadre de vie qualitatif et par l'identification de vecteurs d'attractivité pour attirer habitants, emplois ou encore visiteurs.

Quatre grandes entrées, entre préservation et valorisation, sont particulièrement mises en avant. Elles renvoient aux vecteurs identitaires partagés par les élus :

- la pluralité des paysages, de piémont, vallées, montagne,
- les espaces naturels et le fonctionnement écologique du territoire,
- la diversité des pratiques agricoles,
- les ressources naturelles et la capacité du territoire à exploiter durablement ses ressources.



Si l'économie industrielle n'est pas apparente parmi les atouts territoriaux identifiés, c'est parce qu'elle est intrinsèquement reconnue par tous. Il s'agit dès lors de la préserver, de la développer et de l'adapter aux mutations économiques et ce en accompagnant le monde industriel (formation, etc).

1.1. Valoriser la pluralité de nos paysages, entre piémont, vallées et montagne, marqueurs de nos patrimoines naturels

Conjugué autour de sa géographie, le territoire joue d'une complémentarité de paysages, **entre piémont et vallée/montagne.**



AUDAP

Le Haut-Béarn, un réseau hydrographique dense et une géographie multiple

Avec son réseau hydrographique dense, l'eau compose le premier marqueur identitaire des paysages haut-béarnais. Sa forte présence, au travers des deux gaves Aspe et Ossau formant le gave d'Oloron, participe en effet de la diversité de l'environnement et des paysages. L'eau a par ailleurs façonné une géographie de vallées, constitutives de l'identité montagnarde du territoire. La vallée d'Aspe, sinueuse et encaissée, et la vallée de Barétous, au profil plus large, offrent ainsi un cadre de vie aux espaces naturels préservés. Le piémont oloronais au sud se caractérise quant à lui par un système plaine – coteaux de plus faible déclivité propice à l'agriculture, qui y est dominante.

INSCRIRE LA COMPLÉMENTARITÉ DES PAYSAGES AU CŒUR DU CADRE DE VIE HAUT-BÉARN

Vecteurs identitaires, les géographies variées de piémont, vallée/ montagne participent du cadre de vie Haut- Béarn. Il s'agira donc à la fois de promouvoir ces atouts territoriaux : territoire de fraîcheur, vues dégagées, grands espaces naturels, ainsi que de valoriser la pluralité des espaces de vies offerts, où le patrimoine architectural et ses spécificités (maisons-cours, bâtisses béarnaises, maisons de villages, bordes, ouvrages d'arts en galets des gaves, etc) concourent tout particulièrement à l'identité rurale, montagnarde et agricole.

Saucède



© CDT64-S.Claudon

PIÉMONT

Accous



VALLÉE

Borce



MONTAGNE

CONFORTER LE RÔLE DES PAYSAGES EN TANT QUE SUPPORTS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS

La diversité et la complémentarité des paysages haut-béarnais (gaves, faune-flore, reliefs, grands atouts naturels) permettent aussi d'offrir un large panel d'activités pour les habitants et usagers (plein air, eaux vives, sports d'hiver, nature). Atout indéniable pour le territoire lui offrant un potentiel d'attractivité important, il sera néanmoins nécessaire d'obtenir une meilleure lisibilité de l'offre (structurer le réseau d'acteurs par exemple) pour permettre demain au territoire de se positionner, se démarquer et développer une stratégie de communication ciblée.

Les dimensions patrimoniale, environnementale et architecturale des paysages pourront également participer à l'activation de nouvelles filières économiques. Le patrimoine architectural béarnais pouvant constituer un des piliers, entre mise en valeur et mise en tourisme.

Conscient des enjeux liés au réchauffement climatique, le territoire entend également ancrer ses stratégies dans une perspective durable et respectueuse de l'environnement (respect de la ressource), en alliant écologie et activités économiques.



LE PLEIN AIR



LES EAUX — VIVES



LA MONTAGNE



LE VILLAGE BÉARNAIS

Préserver la richesse de nos espaces naturels

1.2. et leur fonction écologique



Préserver le bon fonctionnement écologique des espaces naturels de vallées/montagne



Renforcer la protection des espaces naturels de piémont fragilisés par des ruptures d'urbanisation

Outre leur contribution à promouvoir un cadre de vie qualitatif, les paysages haut-béarn participent, à plus grande échelle, au bon fonctionnement écologique du territoire. Conscient du rôle essentiel des espaces naturels, des défis face aux aléas du changement climatique auxquels ils sont soumis (étiages de plus en plus marqués des cours d'eaux, épisodes pluvieux extrêmes ou longues périodes de sécheresse) et de la forte composante naturelle d'une partie du territoire, notamment en zone de montagne, pérenniser le bon équilibre entre préservation (des milieux) et développement (activités humaines, agricoles) constitue une prérogative.

POURSUIVRE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS DE L'ESPACE VALLÉES/MONTAGNE

Les milieux naturels de montagne et de vallées (Aspe, Barétous) sont aujourd'hui en bon état de préservation et de fonctionnement écologique. L'occupation du sol est en effet fortement dominée par la présence de forêts (anciennes, matures) de prairies d'estives et de zones enherbées ; à la fois réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Ces espaces naturels constituent donc par leur dimension patrimoniale/écologique un atout qu'il s'agira de prendre en compte et de mettre en valeur dans la transcription/traduction des futures démarches de projet.

RENFORCER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS DE PIÉMONT

Si la composante écologique des paysages de montagne compose un réel atout, celle-ci est plus fortement impactée en piémont par les ruptures liées à l'artificialisation des sols.

Tout particulièrement, la plus forte présence d'activités agricoles dédiées aux cultures de grandes envergures et les dynamiques intrinsèques de remembrement de ces dernières années ont contribué à la fragmentation et à la disparition notable de haies, bosquets, prairies. Des espaces à la fonction écologique pourtant essentielle. Aussi, les effets d'imperméabilisation des sols en lien aux dynamiques d'urbanisation plus prégnantes ont contribué à une plus importante fragilisation de la qualité de la ressource écologique des paysages.

Face à ce constat et conscient des enjeux en lien, la collectivité aura pour ambition de maintenir et de renforcer le bon fonctionnement écologique de ces espaces « fragilisés » dans ses futures stratégies territoriales, cela notamment en portant un regard plus précis, à l'échelle de la parcelle, des dynamiques actuelles et futures.

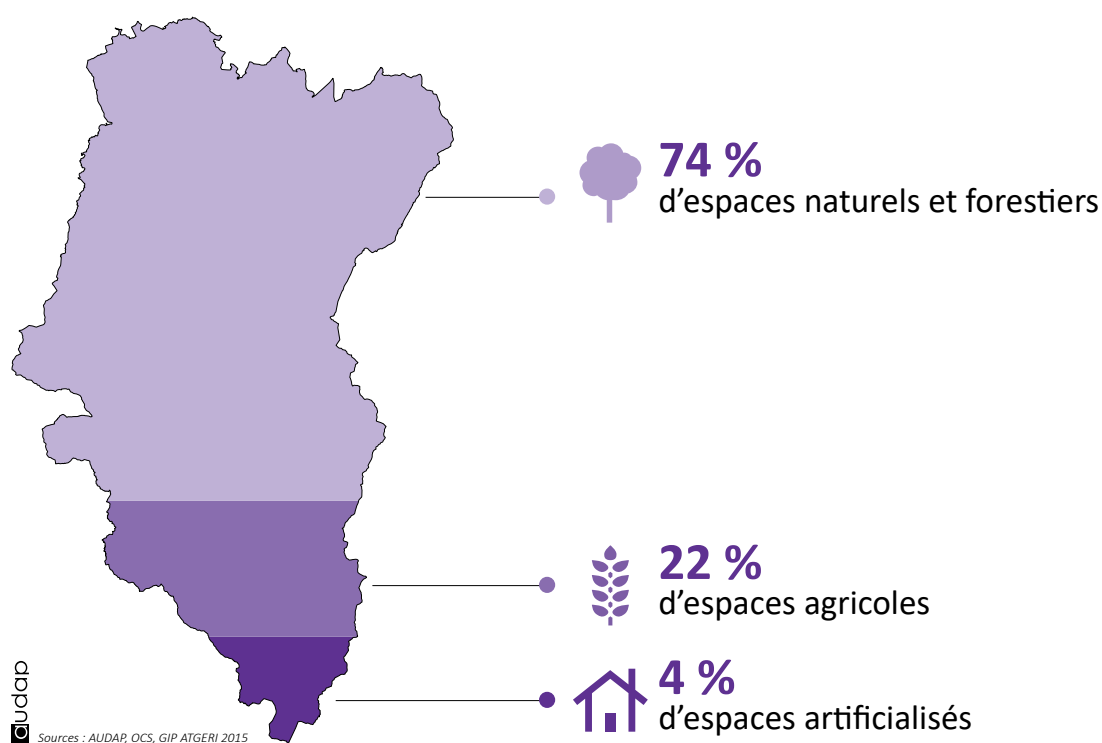
Par ailleurs, intégrer et renforcer le rôle de la « nature en ville », constitue dans cette optique une déclinaison stratégique aux avantages multiples. Notamment à l'échelle du projet urbain, et de fait à l'échelle de l'agglomération d'Oloron-Sainte-Marie, où elle pourra aussi bien se traduire par la conception d'espaces publics qualitatifs (confort d'usages) qu'être vecteur d'une démarche plus globale pour inscrire le Haut-Béarn *comme territoire de fraîcheur*.



Les premières pistes d'actions énoncées ici font écho à la démarche transversale et concomitante engagée par le territoire en partenariat avec le CEN et le CAUE64. Ainsi, les espaces naturels dans leur fonction écologique composent une ambition territoriale forte afin d'inscrire et de privilégier un développement futur qualitatif, attractif et écosystémique du territoire sans menace de sanctuarisation des milieux, et où les moyens (outils de planification) sont au service d'un projet de territoire.

1.3. Soutenir la diversité de nos pratiques agricoles : polyculture (plaine), arboriculture (coteaux), élevage (plaine-coteaux-montagne)

L'agriculture compose un second marqueur identitaire des paysages Haut-Béarn. Seconde source d'occupation du sol après les espaces naturels, elle constitue une richesse plurielle, témoin des situations géographiques variées du territoire. Elle offre en ce sens une variété de paysages, entre arboriculture, viticulture, polycultures en piémont et élevages (ovin-bovin), agropastoralisme en vallées et montagne. Des paysages productifs et nourriciers ressources pour le territoire, tant pour leur attrait économique (potentiel de développement local), que par leur potentiel de valorisation.



L'occupation du sol

ENCOURAGER UNE PRODUCTION AGRICOLE RESPONSABLE ET DIVERSIFIÉE

Réelle source d'aménités pour le territoire, ces espaces agricoles révèlent le caractère rural des paysages, participent du terroir/ de l'identité Haut-Béarn et offrent un potentiel nourricier sur lequel s'appuyer. Développer les conditions d'une agriculture responsable et de proximité représente ainsi une forte ambition.

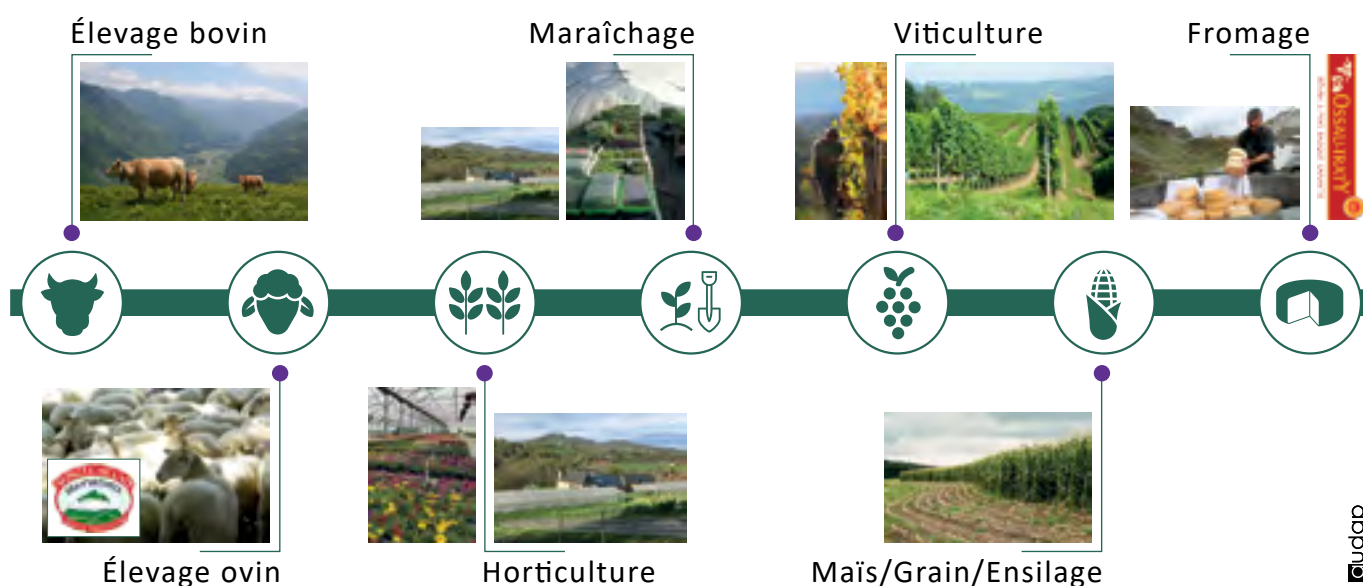
Encourager des productions diversifiées (viande, légumes, fromages, ...) et renforcer les modes de mise en œuvre des circuits courts composent en effet les vecteurs essentiels pour à la fois maintenir et développer des emplois dans les filières agricoles et agroalimentaires, mais aussi inscrire l'agriculture dans une démarche durable, résiliente et conforme à la visée écologique dans laquelle le territoire souhaite s'engager. L'achat par les collectivités pour alimenter les cantines ou encore une projection vers l'autosuffisance alimentaire composent des pistes de réflexion.

DÉVELOPPER DES PRATIQUES AGRICOLES QUI PERMETTENT DE VALORISER LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES ZONES INTERMÉDIAIRES

L'agriculture compose également un levier de valorisation et de gestion pour les zones intermédiaires et prairies bocagères de plaines, vallées et montagnes aujourd'hui en situation de déprise agricole. L'augmentation de la pression foncière ou l'évolution des pratiques agricoles (notamment agropastorales) fragilisent ces espaces : impact sur la biodiversité, accroissement des risques naturels, perte identitaire de la valeur patrimoniale culturelle qui y est attachée.

Trouver un modèle de gestion adapté pour re-valoriser le potentiel agronomique de ces terres, autrefois utilisées pour le fourrage, le pacage et la production de litière et aujourd'hui assujetti à la menace de l'enrichissement constituent un axe majeur du futur projet de territoire.

Nos pratiques agricoles



1.4. Mettre à profit, en les exploitant de manière durable, nos ressources

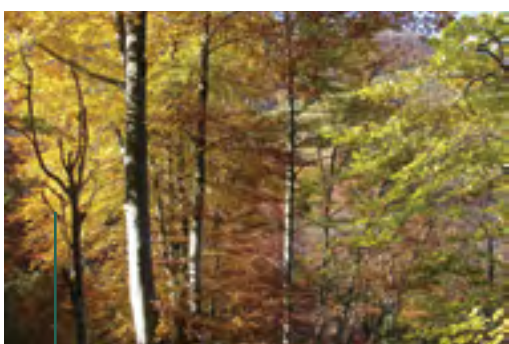
Les espaces naturels et anthropiques (montagnes, forêts, gaves, agriculture) composent aussi un socle de ressources mobilisables. Levier de développement local par l'activation de nouvelles filières liées aux énergies renouvelables, l'exploitation durable des milieux participant de l'ambition pour une autonomie énergétique d'ici 2050.



Centrale hydroélectrique d'Asasp-Arros

INSCRIRE L'EXPLOITATION DE L'EAU DANS LA DURABILITÉ

D'ores et déjà mobilisée pour la production d'énergie hydraulique, l'eau, présente en quantité sur le territoire (3 gaves, nombreuses sources et ruisseaux), se doit d'être considérée à la fois au regard des défis qu'impose les effets du réchauffement climatique (étiages marqués et fréquents, crues vis-à-vis de l'imperméabilisation des sols), mais aussi projetée en perspective de la raréfaction de la ressource. En ce sens, le futur projet collectif comptera sur le maintien des infrastructures hydroélectriques existantes tout en cherchant à développer des microcentrales par la réactivation d'ouvrages patrimoniaux liés à l'eau (moulins, biefs, seuils, retenues, ...).



Forêt piémont oloronais
© Francine Magrou, CDT64

DÉVELOPPER L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE BOIS

Les forêts en nombre sur le territoire représentent une ressource potentielle de développement local, pour et par l'activation d'une filière économique territoriale (bois d'énergie, bois d'œuvre). Un nouvel ancrage économique permettra à la fois de répondre aux besoins d'entretien des zones de montagnes (par la création de pistes), des massifs forestiers communaux (par l'encouragement de la pratique de l'affouage), et d'éviter les coûts d'externalisation pour le séchage et la transformation (via l'implantation de nouvelles structures dédiées).



Exploitation agricole
à Asasp-Arros

ENCOURAGER LA MÉTABOLISATION DES DÉCHETS (ORGANIQUES ET INERTES)

Aujourd'hui « résidus » faiblement quantifiables et/ou perceptibles des activités et usages à l'œuvre sur le territoire, les déchets (alimentaire/ménager, agricole, STEP, BTP) représentent une ressource latente. Mener une étude globale sur leur potentiel mobilisable constitue en ce sens un premier levier pour déployer, au-delà de leur seule gestion durable, des stratégies de mise en valeur (planification et économie circulaire). Une ambition qui fait écho aux démarches connexes engagées par la collectivité (PCAET) pour un territoire résilient. Par ailleurs, au regard de l'occupation du sol, un focus plus spécifique est à considérer sur le potentiel de développement d'unités de méthanisation au caractère non industriel dédiées à la transformation des déchets agricoles.



Panneaux solaires - Source : Andreas
Gückhorn on Unsplash

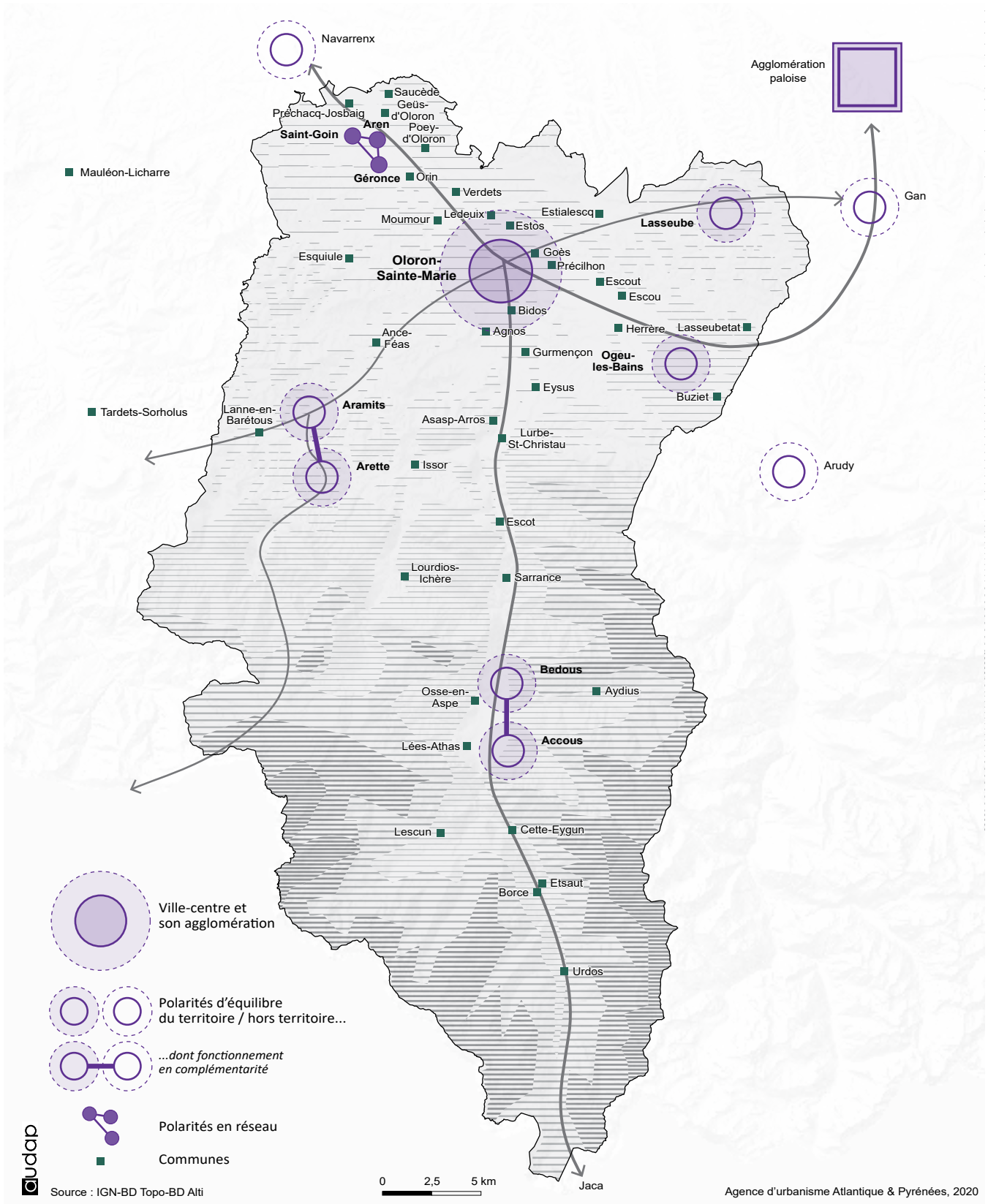
DÉVELOPPER UNE EXPLOITATION DURABLE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

L'exploitation de l'énergie solaire figure comme levier de valorisation territoriale. Essentiellement plébiscitée par le monde agricole (source d'externalité positive, complément de revenus), « l'agrovoltisme » est de plus en plus manifeste et lisible dans les paysages de piémont et de plaine, au travers notamment d'installations de panneaux en plein champ et sur les bâtiments d'exploitations agricoles. Il conviendra pour autant d'encadrer sa mise en œuvre afin d'éviter un trop grand détournement des surfaces agricoles, pouvant avoir un impact à la fois sur les caractères paysager, écologique et agro-économique du territoire. Le projet visera également à encourager le développement de nouvelles technologies solaires s'inscrivant dans le patrimoine bâti du Haut-Béarn.



**DESTINATION
TEPOS** 

Le territoire est parallèlement engagé dans une démarche de transition énergétique depuis décembre 2017, et a plus particulièrement pour ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive à l'horizon 2050. Outre la volonté de réduire sa consommation énergétique au maximum, il a ainsi pour objectif de devenir producteur de son énergie (renouvelable). Ces objectifs sont ainsi partie prenante des orientations identifiées ici, et feront l'objet d'orientations stratégiques spécifiques.



Le fonctionnement territorial partagé

2

S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins des populations

Intrinsèquement liée à sa géographie et aux réseaux de communication (infrastructures) supports de développement, le fonctionnement et les dynamiques territoriales (passées et actuelles), répondent d'une organisation spatiale à plusieurs échelles. Certaines communes, identifiées comme polarités* jouent un rôle particulier pour le territoire (voir au-delà), et tout particulièrement pour les communes alentours, dessinant des espaces de vie qui souvent s'entremêlent.

**Une polarité s'identifie comme une commune, ou un groupement de communes, présentant une offre d'équipements et services en quantité et de nature variée.*

Ainsi, les communes de :

Oloron-Sainte-Marie, accompagnée des communes qui lui sont agglomérées, constitue la « polarité principale » du territoire, qui rayonne sur l'ensemble du Haut-Béarn (voir au-delà). La ville d'Oloron-Sainte-Marie, en tant que ville-centre joue donc un rôle tout particulier, avec une offre importante et diversifiée d'équipements répondant aussi bien aux besoins du quotidien, de l'hebdomadaire et de cas plus spécifiques.

Bedous-Accous en vallée d'Aspe, Arette-Aramits en vallée de Barétous, Lasseube et Ogeu-Les-Bains au niveau du Piémont composent, avec une variation d'intensité, des « polarités secondaires », à la manière de « pôles d'équilibre » pour le Haut Béarn. Elles présentent à la fois un nombre et une diversité d'équipements et services permettant de répondre aux besoins du quotidien, mais également hebdomadaire. Cette fonction étant plus singulière pour Bedous-Accous et Arette-Aramits, qui fonctionnent en « duo », est plus prononcée du fait du rôle clé qu'elles jouent pour toutes les communes de leurs vallées respectives.

Préchacq-Josbaig, Saint-Goin, Geus-d'Oloron disposent d'une offre complémentaire en équipements et services qui ne permet pas d'identifier une commune « polarité » spécifique mais plutôt de « polarités en réseau ».

De par leur proximité géographique immédiate, certaines communes du territoire sont par ailleurs sous l'influence de communes extérieures appartenant à d'autres bassins de vies : Gan, Arudy, Navarrenx officient en ce sens de pôle d'attraction pour une partie du territoire.

Enfin, il est à préciser que l'agglomération paloise exerce une influence sur le territoire plus ou moins intense à mesure que l'on se rapproche d'Oloron-Sainte-Marie.

L'armature du territoire, conjuguée autour d'Oloron-Sainte-Marie et des bourgs d'envergure constitue donc le levier principal pour répondre aux besoins présents et futurs des habitants, des entreprises, et des visiteurs. En ce sens, cerner les besoins significatifs des populations et porter un regard spécifique sur le fonctionnement des déplacements composent deux grandes orientations stratégiques qui participeront, avec d'autres, à doter le territoire des aménités nécessaires pour un cadre de vie dynamique et durable.



Un fonctionnement territorial socle des politiques publiques

Pour répondre aux besoins des habitants, entreprises, visiteurs, il s'agira de s'appuyer sur le fonctionnement territorial partagé, qu'il s'agisse de politiques en matière de logement, d'urbanisme commercial, d'économie. Il constitue ainsi un socle dont l'épaisseur sera précisée au fur et à mesure de la construction du projet collectif.



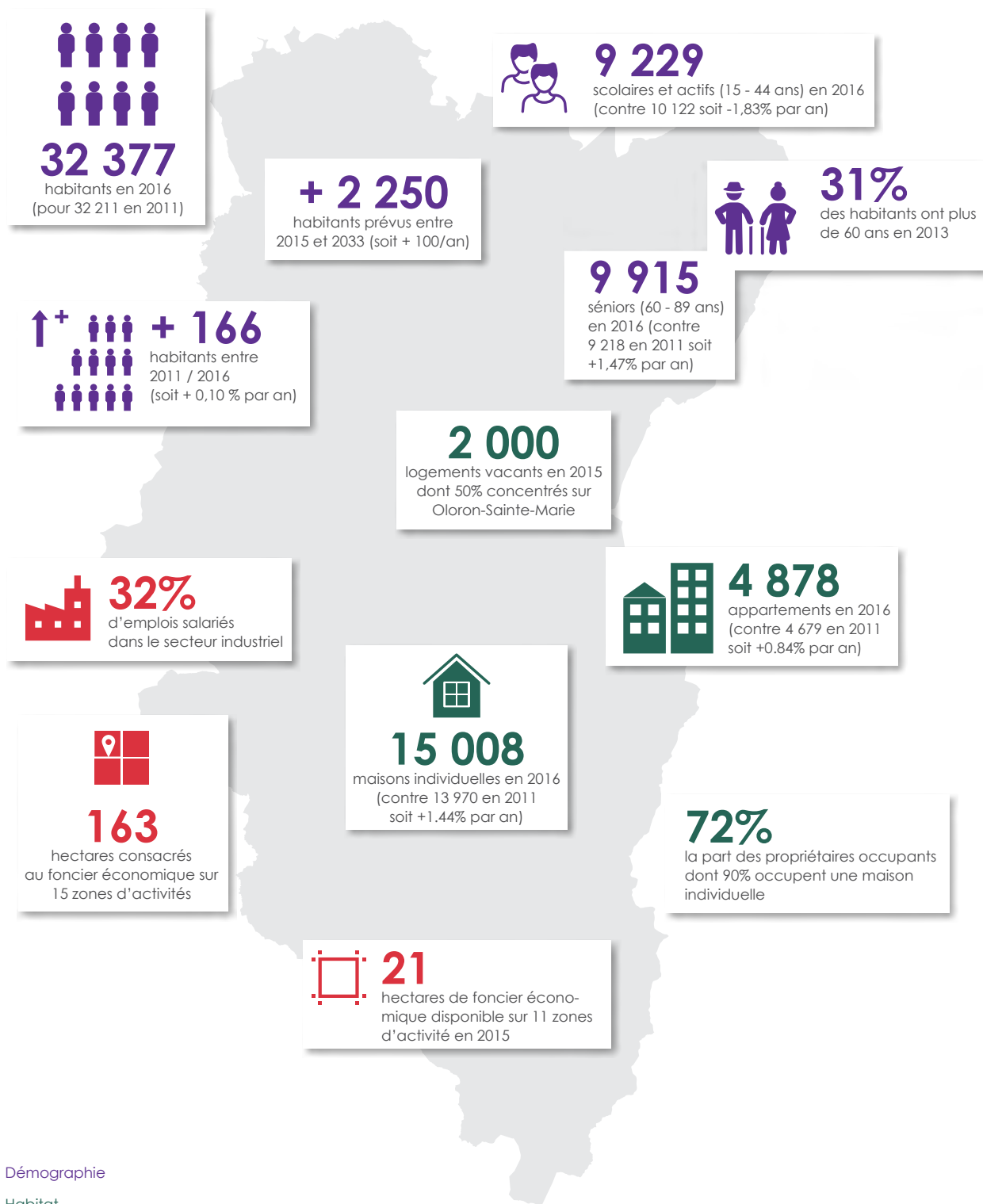
1) Oloron-Sainte-Marie, bord du gave d'Aspe
© OT Piémont Oloronais,

2) Arette - © MCCalmettes

3) Lasseube - Source : Capbourrut_CC BY-SA 4.0

4) Préchacq-Josbaig, Pont sur le Joos
Source : Havang(NL)_CC0 1.0

2.1. Répondre aux besoins de toutes les populations, et particulièrement des séniors et des jeunes



audap

- Démographie
- Habitat
- Economie

Sources : INSEE - Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2018



L'organisation, et le développement du territoire se doit de répondre aux besoins et attentes de toutes les populations. Mais une perspective de croissance démographique mesurée, un vieillissement accéléré de la population et un risque de départ accentué des jeunes populations, qu'ils soient scolaires ou actifs, composent deux défis sur lesquels il est souhaité qu'un regard spécifique soit porté.

BIEN VIEILLIR, POUR MAINTENIR ET ACCUEILLIR LES SÉNIORS

Avec un peu plus d'un tiers de la population âgée entre 60 et 90 ans en 2016, les séniors représentent une part importante de la population. Une représentativité qu'il s'agira de prendre en compte dans le cadre des futures démarches et orientations, à la fois dans une perspective aménagiste et dans la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques.

« Bien vieillir » préfigure plus particulièrement de la stratégie générale que la collectivité souhaite développer. De fait, adapter l'habitat, favoriser l'accès aux soins/services et équipements du quotidien constituent des premières pistes d'actions pour accompagner les séniors. Des orientations qui viennent conforter le rôle à jouer d'Oloron-Sainte-Marie et des polarités d'équilibres (cf armature territoriale), relais du quotidien. Il s'agira par ailleurs, de porter une attention particulière pour conforter l'animation urbaine, vecteur de sociabilité.

Doter le territoire de ces aménités permettra ainsi à la fois d'ancrer le maintien des séniors mais aussi de proposer un cadre qualitatif et attractif pour l'accueil de nouveaux habitants dont le dynamisme constitue un réel potentiel de ressources pour la collectivité.

RÉPONDRE AUX BESOINS/ASPIRATIONS DES PLUS JEUNES

Avec un déficit structurel entre les entrées et sorties des 15 à 44 ans, la baisse d'attractivité auprès des jeunes (scolaires et actifs) est une composante démographique du territoire. Une dynamique dont la principale explication relève de la discordance entre fonctionnement/dynamisme du territoire d'un côté et attentes/aspirations des jeunes de l'autre.

Pas forcément intéressés par le secteur industriel, ses formations et emplois, en particuliers les scolaires, répondre aux besoins des jeunes et déployer une stratégie territoriale spécifique consistera dans la capacité du territoire à offrir de nouvelles perspectives. Une diversification qu'il sera d'autant plus propice d'organiser au regard de l'ambition portée par le territoire pour la mise en valeur de ces atouts territoriaux (biodiversité-milieus naturels, sports-nature, montage-ruralité, économie circulaire, etc), leviers d'attractivité.

Par ailleurs, la croissance continue de construction de maisons individuelles (notamment par les ménages actifs), au détriment du parc de logements existant, à la vacance de plus en plus forte, témoigne de la désertification des centres. Conscient du rôle à jouer d'Oloron-Sainte-Marie et des pôles d'équilibre dans l'animation urbaine, il s'agira donc à la fois de s'appuyer et de consolider le rôle de l'armature territoriale pour doter le territoire des aménités nécessaires à son attractivité.

2.2. Tendre vers une mobilité durable, adaptée au territoire



Aménager des centres-bourgs pacifiés : s'interroger sur l'emprise de la voiture et développer des infrastructures de mobilité active

Doter le territoire des moyens pour être un territoire vivant, attractif et durable, sur la base de son organisation territoriale et au service de ses habitants (en particulier jeunes et seniors), invite à identifier les premières orientations en matière de déplacements, à la fois en terme de mobilité active (piéton, vélo, ...), et de mobilité collective (cars, bus, ...).

ENCOURAGER ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS PAR LA MOBILITÉ ACTIVE

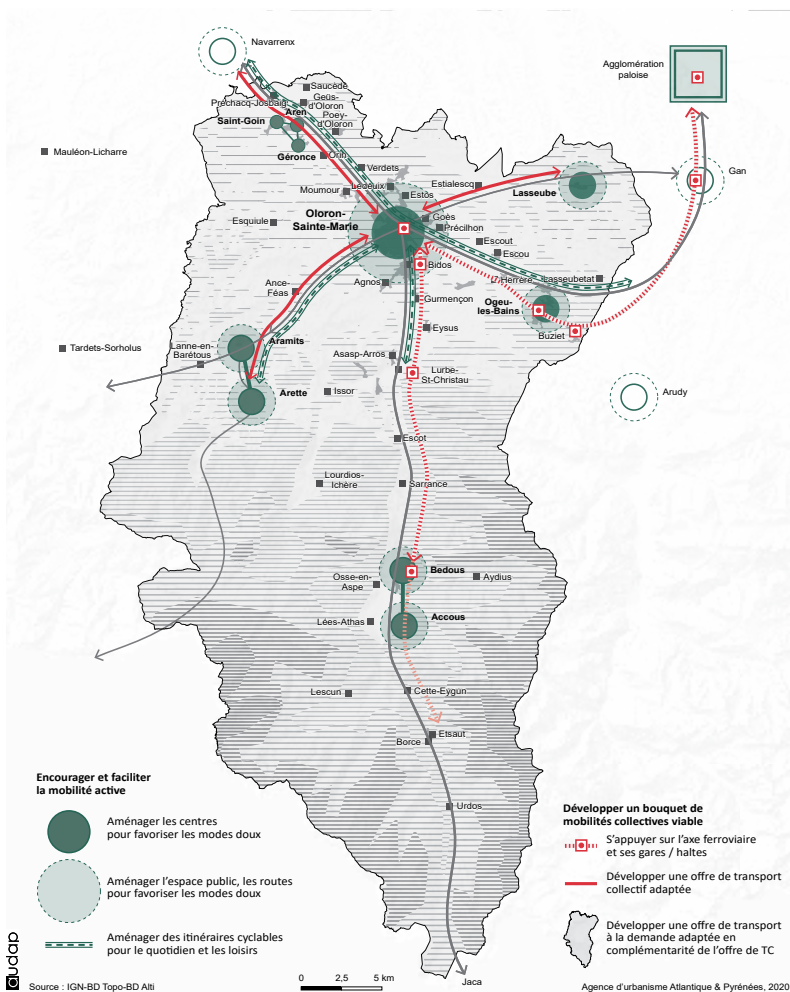
Encourager l'accès aux services et équipements de première nécessité (présents ou futurs), tels que commerces de proximité, banque, docteur, etc, et/ou inciter à la déambulation au sein des centres-bourgs, plus particulièrement au sein des pôles d'équilibres au regard de leur rôle spécifique, participe de la qualité de vie urbaine.

De fait, faciliter les déplacements par la mobilité active (à pied, en vélo) pourra constituer un des axes majeurs des futures stratégies d'aménagement. Il s'agira de penser et prôner un aménagement pacifié des centres, qui soit à la fois qualitatif, sécurisant et incitatif, en portant un soin particulier à la place du piéton et du vélo dans l'espace public, ou encore en déployant des stratégies communes de régulation de la vitesse

(zone 30), et en réduisant l'emprise de la voiture. Oloron-Sainte-Marie, dans sa qualité de ville-centre, aura un rôle particulier à jouer sur ce sujet.

DÉVELOPPER UN BOUQUET DE MOBILITÉ COLLECTIVE VIABLE POUR LE RESTE DU TERRITOIRE

En parallèle d'une stratégie d'aménagement à l'échelle des centres, il s'agira concernant les relations entre les communes, de s'appuyer sur les « polarités » reconnues. L'équité territoriale ; desservir ou proposer une connectivité accrue des polarités entre elles ; ne figure pas pour autant comme objectif premier. La préférence d'une stratégie de mobilité qui soit à la fois adaptée aux besoins et viable économiquement est ciblée.



La stratégie de mobilité durable

Renforcer les déplacements train, mode de transport collectif stratégique dans sa capacité à connecter le territoire entre les différentes communes, à l'agglomération paloise (et voir potentiellement à l'Espagne), constitue un des axes de réflexion premier que le territoire souhaite engager.

La seconde ambition identifiée consistera à rationaliser l'offre existante de transports collectifs et à favoriser le covoiturage. Il s'agira d'adopter une stratégie de mobilité collective permettant de favoriser les déplacements entre les polarités d'équilibre identifiées (dont celles à l'extérieur) et à Oloron-Sainte-Marie.

Par ailleurs, plus spécifiquement pour les vallées, à l'exemple de la navette expérimentale déployée en Vallée d'Aspe, le transport à la demande (TAD), bien que non perçu comme axe prioritaire de mise en œuvre à ce stade, composera un axe de réflexion sur la stratégie de mobilité collective à déployer. La ligne expérimentale déployée en Vallée d'Aspe connaît aujourd'hui un fort taux de demande et d'utilisation. Vécu par les habitants comme un outil de désenclavement et de solidarité (usagers seniors, seuls, isolés), il subsiste pourtant un décalage entre l'efficacité perçue par les élus et les usages réels ; une discordance qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans le cadre de futures démarches.



DÉMARCHE PLAN CYCLABLE

La CCHB est engagée dans une démarche de développement de la pratique du vélo, incluant la mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables et la mise à disposition de vélos et stationnement affiliés. Le réseau d'itinéraires cyclables a pour objectif de desservir les principales communes de l'intercommunalité qui présentent un faible relief. Il propose des connexions sécurisées ou empruntant des chemins à faible trafic automobile, et la mise en place d'un jalonnement spécifique permettant de rendre ce réseau visible et lisible et d'augmenter in fine la pratique du vélo.



Penser l'animation urbaine, des espaces publics qualitatifs, des logements adaptés pour des centres vivants

3

Adapter nos villes et villages aux défis contemporains et évolutions des modes de vies

Être un territoire vivant, durable et attractif aujourd'hui et demain engage également le territoire à conjuguer avec les dynamiques contemporaines à l'œuvre (notamment incidences, répercussions et risques liés au réchauffement climatique) et l'évolution des modes de vies.

Conscient de ses atouts territoriaux et des attentes de ses populations, le territoire pourra s'appuyer et conforter son organisation territoriale pour déployer les stratégies et projets d'aménagement en faveur d'une animation urbaine de ses centres en maîtrisant par ricochet les dynamiques de périurbanisation.

3.1. Conforter l'animation pour (re)vivre notre centre-ville et nos centres bourgs

Les centre(s) ville et bourg, et plus particulièrement Oloron-Sainte-Marie dans sa qualité de ville-centre et les polarités d'équilibre de l'armature territoriale, auront à présenter l'ensemble des aménités urbaines pour « re » donner goût au(x) centre(s). Impondérable de l'ambition territoriale fixée, évoqué en fil conducteur tout au long du projet, il s'agit là d'offrir les qualités premières pour être attractif au quotidien, tant en terme d'espaces publics, d'équipements et de logements : trois composantes intrinsèques pour vivre et apprécier les centres.

DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS

Aménager des espaces publics qualitatifs consiste à penser l'espace public comme le lieu propice aux échanges, où l'usager premier est piéton, au temps de la déambulation. En lien étroit avec les effets du réchauffement climatique, la dimension qualitative de l'espace public résidera entre autre dans sa capacité à répondre aux effets d'ilots de chaleur urbain, à prendre en considération plusieurs composantes aménagistes telles que l'importance des respirations végétales, de l'albédo et des revêtements de sols, de la qualité du mobilier urbain, etc. La valorisation des espaces publics dans un projet collectif permettra en outre de révéler la qualité du patrimoine urbain et paysager du territoire : façades bâties et ensemble villageois, éléments de petits patrimoines tels que lavoirs, abreuvoirs, bancs, mais aussi parvis d'églises, jardins, belvédères sur les montagnes, etc.

DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE L'ANIMATION URBAINE

Au cœur du quotidien des habitants, les équipements, services de proximité, marchés, agenda culturel, etc , composent une seconde variable fondamentale de l'appréciation et du vécu d'un centre. Pour répondre aux besoins de ses habitants et plus particulièrement aux enjeux de vieillissement de la population et d'attractivité auprès des jeunes, le territoire pourra considé-

rer la mise en œuvre de stratégies d'animation. De fait, conjuguer et renforcer les politiques publiques de la culture, de la jeunesse avec des stratégies de communication, d'évènementiel, de création d'espaces et équipements intergénérationnels dédiés participera à conforter l'animation urbaine, impondérable pour un cadre de vie vivant et attractif.

DES LOGEMENTS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES POPULATIONS :

Face au fort taux de vacance que connaît le parc de logements anciens, tout particulièrement à Oloron-Sainte-Marie, et ce au détriment d'une périurbanisation croissante, encourager et remobiliser le logement des centres, garants d'animation urbaine, constitue un axe important des futures stratégies territoriales. La politique publique de logement devra en ce sens être dynamique, pour accompagner vers une offre de logements attractive, à la fois corrélée à la structure démographique du territoire et aux aspirations des habitants présents et potentiels (accompagner à l'accession, à la rénovation thermique, proposer des nouvelles typologies, etc).



Concilier espaces publics, nature en ville, animation, logements adaptés pour une qualité urbaine de nos centres

3.2. Organiser l'urbanisation pour un développement respectueux de notre cadre de vie

Parallèlement aux actions stratégiques pour rapprocher les habitants des centres, répondre aux évolutions des modes de vie et défis contemporains passera par des solutions fortes vis-à-vis des dynamiques de périurbanisation.

LIMITER LA PRESSION FONCIÈRE SUR LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Les espaces naturels et agricoles composent une spécificité et un levier d'attractivité pour le territoire, à la fois pour leur caractère/fonction paysager, écologique, nourricier, ou encore ressource. Pour autant, l'étalement urbain, la pression foncière accrue sur les terres planes et le mitage parfois très fortement lisible dans le paysage illustrent des dynamiques d'urbanisation aujourd'hui peu « restrictives ». En ce sens et en cohérence avec les enjeux de revitalisation des centres, une stratégie communautaire globale sur les questions de développement urbain constituera un axe important.

PRIVILÉGIER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES FORMES HISTORIQUES

Dans l'objectif de mise en valeur du patrimoine architectural et des paysages (village terrasse, village de fond de vallée, etc.), le développement urbain devra être pensé à une échelle plus fine, au regard des formes historiques (morphologies de bourg, hameaux, villages-rues) contributives du caractère identitaire du Haut-Béarn. Il s'agira d'inscrire le développement dans le tissu urbain existant pour être moins consommateur de foncier et éviter la banalisation des paysages par la maison individuelle.



CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Le territoire est doté d'une charte architecturale et paysagère. Outil pédagogique qui témoigne des spécificités de paysages, formes bâties, espaces publics béarnais, elle compose une opportunité importante, dont il est attendu qu'elle trouve sa traduction dans les documents de planification qui seront mis en œuvre, au prisme du changement climatique, pour être plus orientant sur les nouvelles constructions.



Penser une urbanisation qui interroge la localisation, la forme, et l'inscription dans les paysages

Perspectives



Photo de couverture : Oloron-Sainte-Marie et la chaîne des Pyrénées

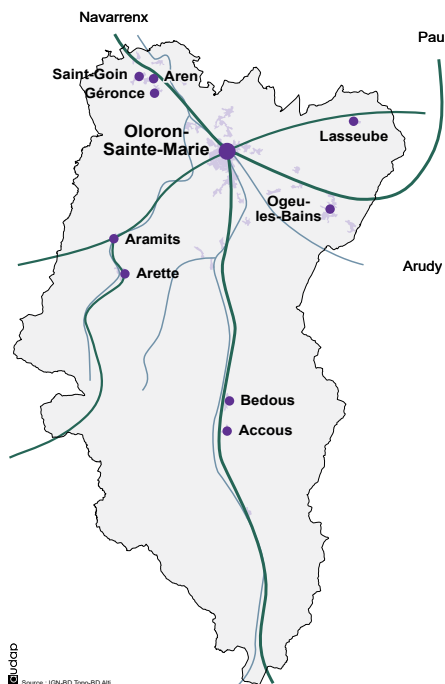
ÊTRE UN TERRITOIRE VIVANT, ATTRACTIF, ET DURABLE ...

... est l'ambition portée par les élus pour les années à venir. Le présent document met ainsi en exergue les grands axes stratégiques ; entre attractivité, fonctionnement, évolutions et défis contemporains ; que ces derniers souhaitent considérer pour guider et décliner les futures démarches à engager.

EN DAVAN ! S'ENGAGER COLLECTIVEMENT POUR NOTRE CADRE DE VI(LL)É

En ce sens, la collectivité souhaite se positionner comme acteur dynamique et relai pour une appropriation collective du projet de territoire, à la fois par la mise en œuvre d'une stratégie de communication globale/marketing territorial forte (promouvoir le cadre de vie Haut-Béarn) ainsi que dans l'adaptation des futures stratégies et politiques publiques pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, entre transition énergétique, attentes des populations, ou encore adaptation face aux évolutions des modes de vies.

Nos chiffres clés



32 429
habitants

48
communes

30
habitants/km²



Crédits Photos & Pictogrammes

AUDAP ; AaDT Béarn Pays basque ; CCHB ; TheNounProject (Adrien Coquet, Graphic Tigers, Iconstock, Nithinan Tatah, priyanka, QualityIcons)

Comité de rédaction

Communauté de Communes Haut Béarn

Stéphane Darius, Natacha Crampé

AUDAP

Laura Boucou, Pascal Gasc

Conception graphique

AUDAP

Coralie Puyau, Emmanuelle Rabant

Impression :

AUDAP - 20/01/2020

**Agence d'Urbanisme
Atlantique & Pyrénées**

Petite Caserne
2 allée des Platanes
BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05.59.46.50.10

--

4 rue Henri IV
Porte J
64000 Pau
Tél. 05.33.64.00.30

www.audap.org



Les membres de droit de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées